



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 7 juillet 2026, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 10-2026
Nom du requérant :	Pascal Racine
Emplacement :	2029, rang de la Rivière Sud
Objet de la demande :	Autoriser l'implantation d'un cabanon en cour avant latérale, à une distance de 1,5 mètre de la ligne de lot tandis que la réglementation en vigueur permet l'implantation des cabanons uniquement dans les cours latérales et arrière, avec une marge minimale de 8 mètres.
No de la demande :	DM 11-2026
Nom du requérant :	Jonathan St-Michel
Emplacement :	220, rue des Colibris
Objet de la demande :	Autoriser l'implantation d'une piscine creusée en cour avant latérale tandis que la norme ne le permet qu'en cour latérale et arrière.
No de la demande :	DM 12-2026
Nom du requérant :	Mathieu Aubin
Emplacement :	331, chemin de Saint-Dominique
Objet de la demande :	Autoriser une opération cadastrale dont un des lots aurait une largeur de \pm 41.5 mètres au lieu de la norme de 50 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 19 juin 2026

Sébastien Demers
Greffier